

DE L'ACCOMPAGNEMENT DES FILMS EN SALLES PAR DES CINEASTES ET DE LEUR NECESSAIRE REMUNERATION

À l'Acid, une association de cinéastes qui depuis 17 ans œuvre à la circulation et la diffusion en salles des films marginalisés par le marché - contribuant ainsi à la diversité du cinéma- nous sommes animés d'une inoxydable conviction: l'accompagnement des films en salles par les cinéastes qui les ont faits ou celles et ceux qui les soutiennent est un bienfait pour les spectateurs, les réalisateurs et plus généralement les citoyens que nous sommes tous.

De l'accompagnement des films comme un bienfait...

Le terme d' « accompagnement » des films ne désigne pas pour nous la tournée qu'effectuent souvent les réalisateurs et acteurs d'un film dans les grandes salles de province, dans les deux premières semaines d'exclusivité dans les salles ; il s'agit dans ce cas de promouvoir les films les plus commerciaux, d'alimenter la machine à rêves et d'amorcer surtout la pompe à entrées. Et c'est très bien pour eux !

Nous parlons nous d'un tout autre genre d'action, d'un tout autre type de travail : un accompagnement des films, souvent sur plusieurs mois, dans des salles indépendantes réparties sur tout le territoire, dans des petites et moyennes villes et même aussi à présent dans des grandes villes où au regard des difficultés d'exposition du cinéma indépendant, cela devient aussi nécessaire.

À l'Acid, nous sommes convaincus que cet accompagnement est non seulement un bienfait, mais qu'il est aussi une nécessité tout autant qu'une chance. Cet *engagement* des cinéastes va évidemment bien au-delà de l'idée de la « défense d'un film », drôle d'expression souvent utilisée bien que totalement inappropriée. Car les films n'ont pas besoin d'être « défendus », ils se suffisent à eux-mêmes, ils n'ont nul besoin de mots et de débats pour être compris et aimés. Tout au plus, ont-ils besoin d'être aidés à être vus...

Non, en participant à des débats après les films, nous cinéastes, avons le sentiment d'apporter notre contribution à l'éducation à l'image - qui manque encore cruellement à l'école en dépit de belles initiatives menées par des structures enthousiastes et compétentes que nous connaissons bien – au développement de la curiosité du public –souvent sacrifié sur l'autel de la rentabilité- et enfin à un débat sur le monde et ses représentations, qui dans nos démocraties actuelles, se fait hélas de plus en plus rare et s'avère donc de plus en plus précieux.

Pour chacune et chacun d'entre nous à l'Acid, osons le dire, accompagner son film ou celui d'un autre, revêt un caractère de mission, et cette mission « modeste et géniale » nous semble infiniment plus ambitieuse et utile que la simple « défense » d'un film, fût-il le sien!

Nous le savons tous, les œuvres, par leurs richesses et la multiplicité des points de vue qu'elles nous proposent, nous permettent d'interroger le monde, la société, l'art. La rencontre en salles lors de ce que l'on nomme « débat » (et peut-être faudrait-il plutôt employer le mot « rencontre »), permet de prolonger ces questionnements, et de le faire, cinéastes, exploitants de salles et spectateurs, tous ensemble au même endroit et au même moment.

Mais avouons le aussi ici très clairement : les cinéastes qui se déplacent ne le font pas seulement pour dire et montrer, mais aussi pour écouter, voir, recevoir et apprendre des autres, de ces spectateurs obstinément curieux, de ces exploitants inlassablement enthousiastes et clairvoyants.

À travers l'organisation et la participation à ces rencontres s'affirme la volonté indéfectible de trouver et d'inventer un espace ainsi qu'une forme de lien et de dialogue, et de le pérenniser. . .

C'est cela qui est précieux...Et c'est cela aussi qui est aujourd'hui en danger.

La vie véritable des réalisateurs

Car cet accompagnement des films par leurs créateurs devient de plus en plus difficile puisqu'il signifie hélas, de plus en plus souvent, un processus de précarisation voire de paupérisation du réalisateur.

En effet, le réalisateur lors de ces rencontres n'est pas rémunéré : s'il est généralement *défrayé* (son voyage, la chambre et le dîner sont pris en charge, par une sorte de mutualisation des frais entre l'exploitant, l'Acid, ou d'autres structures comme les associations régionales etc.), il ne reçoit la plupart du temps aucun salaire à titre d'intervenant. À l'exception notable de ce qui se passe en Ile-de-France, où l'Acid a pu obtenir le concours du Conseil Régional et a mis en place un fonds spécifique pour rémunérer les réalisateurs participant à des rencontres.

Partout ailleurs si l'exploitant, le distributeur et le producteur émargent à la billetterie - plus conséquente quand le réalisateur se déplace et c'est tant mieux !- le réalisateur, lui seul, ne perçoit aucune rémunération. Sauf peut-être si le film fait deux millions d'entrées, encore que...

Rappelons ici que dans la très grande majorité des cas, le réalisateur ne reçoit rien sur les entrées en salle : Il est très rare que les producteurs consentent à verser un pourcentage sur les entrées à leurs réalisateurs et très peu de réalisateurs sont producteurs ou coproducteurs de leurs films, ce qui leur permettrait d'émarger au fonds de soutien généré par les entrées salles* (*cf.* note en bas de page).

Il est par ailleurs intéressant de constater que les « animations » et donc les débats avec des cinéastes en salles, entrent en ligne de compte pour l'attribution du label *Art et Essai* aux salles de cinéma, et de la subvention qui leur est allouée à ce titre, alors que les cinéastes ne perçoivent rien pour leur intervention...

Soulignons aussi par parenthèse, l'étrange inégalité de traitement qui prévaut quand un critique de cinéma se déplaçant pour animer un débat est lui rémunéré par la salle, quand le cinéaste, dans les mêmes circonstances, ne le sera pas ...

Rappelons la réalité: le cinéaste qui accompagne un film pendant plusieurs semaines ou plusieurs mois, qui se déplace dans une centaine de salles, aux six coins de l'hexagone, ne reçoit aucun salaire. Qui plus est, il n'a plus ni le temps ni l'esprit disponibles pour s'engager parallèlement sur un autre travail, dans l'écriture d'un nouveau film : les salaires et droits d'auteur qu'il a pu gagner en faisant son film ont constitué une somme généralement modeste, qu'au fil des semaines il doit faire durer, avant qu'elle ne s'amenuise pour disparaître totalement.

Avant 2003, et les modifications des *annexes 8 & 10* qui avaient massivement mobilisé la profession, les réalisateurs parvenaient parfois à s'en sortir à peu près, et à s'investir encore dans ce travail d'accompagnement. Mais depuis la réforme du régime des intermittents, il est devenu très difficile d'obtenir les heures de travail nécessaires donnant accès à cette allocation chômage. A l'époque, nous avions tiré la sonnette d'alarme, catastrophés par la paupérisation prévisible des réalisateurs comme de tous les autres professionnels concernés. Nos prévisions se sont hélas réalisées : nombreux sont les artistes et techniciens qui ont dû abandonner leur profession, leur passion. En outre, les heures d'enseignement ne sont plus comptabilisées pour les réalisateurs comme heures ouvrant droit à postuler à l'allocation, pas plus que leurs participations à la plupart des différentes commissions, ni donc les interventions dans les cinémas qui elles ne sont pas payées.

Nos conditions de vie empirent, la coupe est pleine.

Dorénavant les cinéastes vont hélas être dans l'obligation de renoncer à effectuer bénévolement ces déplacements dans les salles ; cela devient impossible matériellement parlant.

Il faut que ce travail de transmission des œuvres, d'action culturelle, d'éducation au cinéma, qui a par ailleurs été annoncé comme une priorité gouvernementale en 2008, soit rémunéré pour qu'il puisse continuer.

Il faut que tous les acteurs culturels, du CNC aux exploitants, en passant par les distributeurs, les producteurs, et les collectivités territoriales se réunissent pour trouver, inventer une manière de rémunérer convenablement les réalisateurs, et donc réfléchir à une politique culturelle ambitieuse et volontaire.

Il ne s'agit pas de mettre en péril les salles qui déjà ont du mal à survivre quand elles n'obéissent pas aux diktats du marché, ni les distributeurs ou les producteurs qui font un travail passionné et courageux, mais il s'agit de réfléchir et de trouver une manière juste et solidaire, par la création d'un fonds ou un accord multi partite qui permette au réalisateur de continuer à aller à la rencontre du public et au public d'aller à la rencontre du réalisateur.

Il faudrait également tous ensemble réfléchir à comment augmenter les transversalités, comment innover et mettre en place d'autres possibilités de rencontres et de découvertes au cours d'un même déplacement. Cela existe parfois déjà mais rarement dans le cadre d'un réseau véritablement organisé ; c'est souvent du « coup par coup ». Loin d'une démarche corporatiste, les réalisateurs sont prêts à s'engager. Soyez en sûrs, le réalisateur qui fera six cents kilomètres en train pour aller présenter un film, sera heureux de ne pas se limiter au débat du soir après le film, mais aussi de participer le lendemain matin à d'autres rencontres : jeunes de « collèges ou lycées au cinéma », étudiants à l'université, détenus, etc.

À partir de là, des participations au financement de la rémunération des cinéastes sont envisageables, sans provoquer des surcoûts que ne pourraient supporter seuls les exploitants, mais en les faisant partager par tous ceux qui pourraient y avoir de l'intérêt.

Vous le savez, il y a des années que l'Acid réfléchit à ces questions. Dans le texte sur la distribution et la diffusion que nous avons remis en 2006 à Jean-Pierre Leclerc pour son rapport sur les conditions de sortie des films en salles, nous faisons déjà la proposition suivante :

« **...Instituer un « fonds d'action culturelle**, auquel pourraient s'adresser les salles organisant régulièrement un accompagnement des films par les réalisateurs et/ou un membre de l'équipe du film pour une prise en charge à 50% des frais de transports (pour les salles les plus éloignées) et de « cachets d'intervention » rendus nécessaires par la précarité accrue des réalisateurs depuis la modification du régime d'assurance-chômage des intermittents du spectacle. Ce fonds pourrait également être sollicité pour améliorer les bulletins d'information des salles indispensables pour fidéliser les publics... »

Les cinéastes de l'Acid sont habitués de ces expériences sur lesquelles s'appuient leurs convictions qu'ils veulent vous faire partager avec eux. Il est urgent de nous retrouver pour aborder ensemble ces questions.

*« ...Seuls 10% des contrats prévoyaient un intéressement en 1996, et 9% en 2001. On retrouve cette pratique dans tous les types de budgets et pour tous les types d'auteurs. Il s'agit généralement d'intéressement sur le nombre d'entrées en salles... »

Étude du DEPS – Ministère de la culture et de la communication
Décembre 2007-Economies des droits d'auteur dans le cinéma
Joëlle Farchy (dir.), Caroline Rainette, Sébastien Poulain
Analyse faite sur un échantillon de 100 films agréés en 1996 et 2001

